

Service d'Investigation de Proximité

33 rue du Mal de Lattre de Tassigny - 68400 RIEDISHEIM

Pôle protection de l'enfance 68



1. EDITORIAL

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'activité 2021 s'est illustrée par des périodes de télétravail et de retours sur site. L'expérience de 2020 aura été utile : l'organisation du service n'a pas souffert de ces turbulences tout comme notre approche auprès des familles. Toutefois le flux de l'activité a été difficile à maîtriser : l'adhésion des familles est plus difficile à obtenir et tout porte à croire que les effets de la crise sanitaire ont aujourd'hui des conséquences très concrètes sur la dégradation des situations rencontrées.

Parallèlement à cela, le service a connu des mouvements RH ayant demandé une forte capacité d'adaptation de l'ensemble des professionnels : changement de directeur, changement de cadre intermédiaire, départ d'une psychologue, un départ à la retraite. Les professionnels sont toutefois restés mobilisés et ont eu à cœur de mener les mesures de la meilleure manière possible. Le travail mené par le secrétariat a été déterminant au cours de cette période transitoire.

Les liens entre le Service MIP et les Territoires de Solidarité ont quant à eux continué à se renforcer. Le service est clairement identifié par la CEA.

L'enjeu autour des jeunes enfants reste prégnant et nous permet de développer un projet spécifique découlant des orientations de la loi du 14/03/2016.

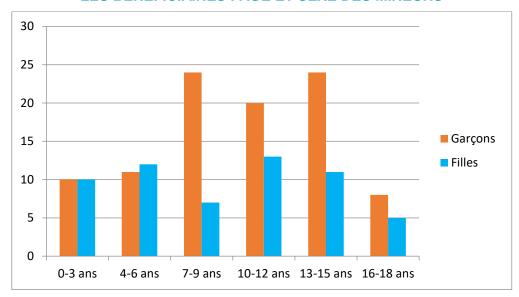
2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

L'ACTIVITE

Colonne1	2018	2019	2020	2021
AGREMENT*	145	145	145	145
JOURNEES PREVISIONNELLES	26100	26100	26100	26100
JOURNEES REALISEES	27823	26551	23571	26083
ECARTS (en nombre)	1723	451	-2529	-17
(en %)	6,60%	1,73%	-9,69%	-0,07%
EFFECTIF AU 31 DEC	102	68	87	72
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	106,60%	101,73%	90,31%	99,93%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	169	140	123	142

L'activité en cette fin d'exercice est conforme aux attendus (- 3 mesures) mais a nécessité un travail de longue haleine avec la CEA pour réussir à rattraper le retard amorcé en milieu d'année 2020 où, malgré une forte activité en fin d'année, le service n'a pas été en mesure d'honorer les 145 mesures de son agrément.

LES BENEFICIAIRES : AGE ET SEXE DES MINEURS

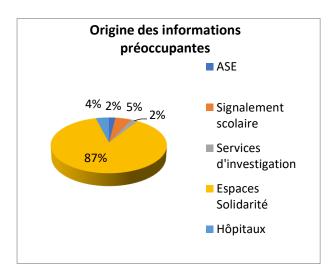


La population des 0-3 ans augmente et corrobore l'intérêt de penser et organiser la prise en compte des besoins du jeune enfant et de ses parents. Les 4-6 ans sont également plus nombreux que l'an dernier. Les 0-6 ans sont désormais présents en nombre et demandent au service d'adapter ses pratiques, de promouvoir la montée en compétences des professionnel/les sur les questions relatives aux jeunes enfants.

L'entrée au CP marque incontestablement un moment clef de la vie des familles où les difficultés se trouvent exacerbées. A contre-courant de l'année 2020, les garçons restent majoritairement représentés sur l'exercice 2021.

Les populations préadolescentes et adolescentes restent bien représentées : les chiffres sont constants d'une année à l'autre.

Origine du signalement :

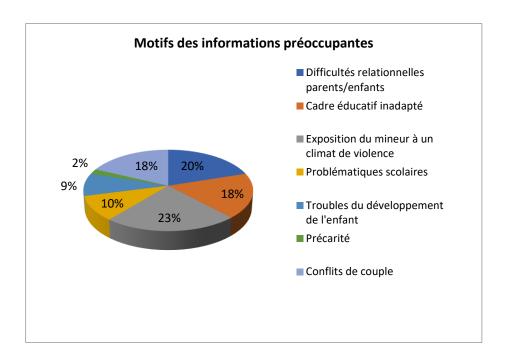


Les Territoires de Solidarité demeurent le principal vecteur de la mesure d'investigation. Positionné à l'avant-poste des mesures de prévention, l'outil MIP est aujourd'hui une plus-value suite au Rapport de Protection de l'Enfance et une aide à la décision certaine.

Ce chiffre est constant depuis 2019, date à laquelle les territoires ont eu la responsabilité des mesures administratives.

Après une année 2020 marquée par la fermeture des établissements scolaires et une baisse significative des demandes provenant de l'Education Nationale, les demandes émanant du Service Social en Faveur des Elèves restent cette année encore bien en-deçà des années précédentes.

Motifs des signalements :

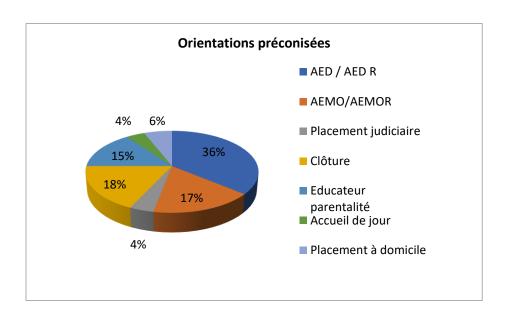


L'exposition des mineurs à un climat de violence occupe une part importante des RPE à l'origine des demandes de MIP. Le motif devient récurrent d'une année à l'autre : les violences conjugales sont mieux repérées et les situations de séparation violentes augmentent significativement (conflits de couple).

A la croisée entre la médiation, l'éducatif, le thérapeutique et les compétences du Juge aux Affaires Familiales, ces situations demandent un travail important dont les résultats restent bien faibles. Les professionnel/les peinent à recentrer les parents sur la situation de l'enfant et à proposer des mesures qui puissent calmer, sinon amoindrir, les tensions parentales. Les troubles du développement de l'enfant (20%) résultent en partie de cette problématique.

Nous observons également une augmentation des situations de repli et d'enfermement des mineurs dans le monde virtuel. Les codes sociaux et l'ouverture au monde extérieur se trouvent alors entravés. La scolarité est le premier réceptacle de cette problématique.

Situation des mineurs à la sortie :

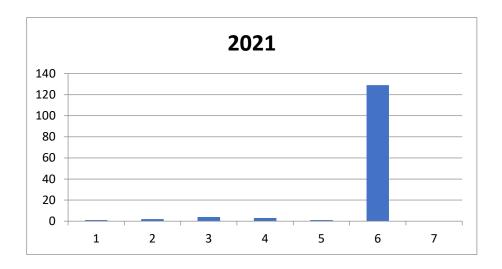


Les orientations judiciaires occupent une part croissante des préconisations retenues en fin de mesure. Le service d'AED et les éducateurs à la parentalité demeurent les orientations privilégiées.

Le nombre de clôture de dossiers est en deçà de la tendance observée l'an dernier. Les situations dégradées arrivant sur le service expliquent en partie cette situation.

Les fragilités plurielles observées au sein des familles ne permettent pas toujours de clôturer les mesures à la fin de notre intervention. Le maillage partenarial reste donc une part importante du travail mené en cours de mesure : l'action éducative et thérapeutique ne peut suffire dans bien des situations.

Durée des mesures terminées



13 mesures ont donné lieu à un arrêt anticipé à la faveur d'une orientation judiciaire (défaut de collaboration parentale, notion de danger patente, placements en urgence).

La quasi-totalité des autres situations a été menée jusqu'à leurs échéances.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

La vie du service s'est trouvée plusieurs fois entravée par les phases de télétravail successives. Les formations, les réunions ainsi que les GAP ont été annulés sur de nombreux mois. Le service s'est évertué à maintenir une dynamique d'équipe malgré la situation sanitaire tout en assurant auprès des professionnels des espaces ressources nécessaires.

Un travail au long cours (régulation, réflexion autour du binôme) a été mené par la cadre de service.

2021 aura également été l'occasion d'assurer la conformité du site (électricité, gaz, isolation).

3.2. Travail avec les familles

Tout comme l'organisation du service, l'accès aux familles a été rendu plus complexe sans que pour autant le processus d'investigation ne soit trop mis à mal. Les professionnel/les ont donné lieu à un travail de proximité resserré afin de ne pas perdre de vue des familles dont l'adhésion se trouve de plus en plus fragile.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Thème non traité dans le cadre des missions du service.

3.4. Focale sur la coordination de parcours des usagers

Le service est en attente des orientations de la CEA sur cette question : quid du référent de parcours pensé lors du dernier schéma départemental 68 ?

3.5. Focale sur le partenariat

La situation sanitaire n'a pas permis d'engager une dynamique partenariale forte au cours de l'année 2021. Beaucoup de partenaires ont fonctionné sur le principe du télétravail.

Des liens par mails et téléphoniques sont restés constants auprès de la CEA en plus des rencontres sur les territoires.

3.6. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Le service a mis à profit l'année 2021 pour permettre à Madame GENEVOIS de compléter sa formation initiale d'EJE pour développer de nouvelles compétences (Ecole CYRULNIK et échelle de BRAZELTON). C'est à l'appui de ces nouveaux apports que le service pourra développer une MIP dédiée aux très jeunes enfants sur un Territoire de Solidarité.

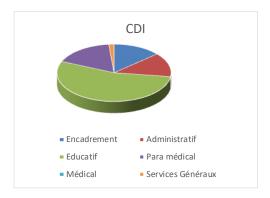
4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le service a attendu de pouvoir lancer l'évaluation externe retardée depuis 2019. Cette perspective s'est trouvée entravée par la réforme de la démarche d'évaluation annoncée tout au long de l'année 2021.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

2019	2019		2020	
	7,61		7,61	6,80

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	6,80	1,00	1,00	4,00	0,80		0



6. CONCLUSION

Le service MIP aborde l'année 2022 à l'appui d'une équipe à nouveau constituée. Le projet en faveur des jeunes enfants devrait amorcer une phase test au cours de l'année 2022 avant que de voir pérenniser cette action en 2023. Les critères d'évaluation restent à définir.

L'arrivée de nouveaux professionnel/les laisse présager l'élaboration de nouveaux projets. De belles convergences d'idées sont observées et l'équipe de cadres tient à valoriser et favoriser cette dynamique réflexive.

La dynamique partenariale est à relancer et des travaux de régulation auprès de la CEA sont évoqués. La régulation des mesures est un enjeu clef et fait l'objet d'une attention particulière. Des rencontres sont déjà actées.